



## Licenciement suite retour congé parental

Par **Azertyval**, le **30/01/2022** à **09:55**

Bonjour,

J'ai été licenciée sans cause réelle et sérieuse, suite retour de mon congé parental. Je suis en préavis de 2 mois, non travaillé mais payé.

J'ai écrit à mon employeur pour demander des explications sur le motif de mon licenciement et, surtout, pourquoi je n'ai pas été reclassée. Mon courrier est parti, il ya 1 mois, je n'ai pas de retour.

Que me conseillez vous ?

Merci.

Par **amajuris**, le **30/01/2022** à **11:16**

bonjour,

qui a dit que ce licenciement était sans cause réelle et sérieuse ?

voir ce lien sur ce sujet :

[licenciement pendant ou après congé parental](#)

salutations

Par **morobar**, le **31/01/2022** à **09:40**

Bonjour,

L'employeur est tenu d'enoncer les motifs de sa décision dans le courrier de licenciement;

Il est enfermé dans les motifs exprimés.

Le conseil des pruhommes est le seul organisme compétent pour connaitre, instruire et juger le litige.

Par **Tisuisse**, le **31/01/2022** à **10:01**

Bonjour,

Avez-vous adressé votre courrier en recommandé avec avis de réception ?

Si oui, la Poste aurait dû vous retourner cet avis soit distribué, soit non distribué et, dans ce cas, le motif de non distribution (refusé, non réclamé, non remis suite à déménagement, etc.)

Si non, refaire ce courrier en LR/AR et attendre la réponse, l'employeur ayant classé verticalement (poubelle) votre lettre.

Par **morobar**, le **31/01/2022** à **17:16**

[quote]

Si non, refaire ce courrier en LR/AR et attendre la réponse, l'employeur ayant classé verticalement (poubelle) votre lettre.

[/quote]

Comme l'employeur n'est pas tenu d'apporter une réponse, cette démarche peut sembler inutile.